

*Article 31 du Règlement***LE COMMERCE EXTÉRIEUR**

ces gens-là d'acheter des fruits et légumes frais à des prix relativement abordables.

Toutefois, comme le gouvernement actuel a décidé d'annuler le programme, il réduit progressivement son apport financier, ce qui force Postes Canada à hausser ses taux pour l'expédition de denrées aux collectivités nordiques. En octobre dernier, Postes Canada a proposé d'augmenter de 32 p. 100 le coût d'expédition de nourriture par la poste. Les gens du Nord et leurs députés ont vivement protesté contre cette hausse considérable, à tel point qu'elle sera réduite d'un maigre 5 p. 100, ce qui n'est guère plus encourageant.

Mes électeurs des régions arctiques de l'est et du centre ont déjà le coût de la vie le plus élevé au Canada et beaucoup d'entre eux ont des revenus fixes. À cause de cette mesure du gouvernement, un nombre considérable de mes électeurs devront se passer de certaines denrées de base seulement parce que le gouvernement veut augmenter les profits de Postes Canada.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, le comité de l'autre endroit chargé d'étudier le projet de loi C-21 s'est rendu à Canso au début de la semaine. Cela faisait longtemps que les Canadiens avaient vu pareille manifestation d'hypocrisie.

Ce que le comité a oublié de dire à la population de ce beau village qui a été si bouleversé, c'est qu'à l'heure actuelle, aujourd'hui, en cette semaine même, le nombre de semaines requis pour être admissible à l'assurance-chômage est le double de ce qu'il serait si le projet de loi C-21 avait force de loi. Il est de dix semaines plus quatre semaines parce que l'autre endroit a bloqué l'application de la norme variable d'admissibilité, plus une pénalité de six semaines en vertu de la disposition actuelle sur les réitérants.

En vertu du projet de loi C-21, le comté de Guysborough, où se trouve Canso, passera au district de l'assurance-chômage du Cap-Breton. La disposition concernant les réitérants disparaîtra. Le nombre de semaines requis sera de dix semaines au lieu de 20 actuellement.

Sénateur Hébert, pourquoi ne leur avez-vous pas tout dit? Laissez le projet de loi C-21 entrer en vigueur.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, pendant cette évaluation de l'Accord de libre-échange qui est en vigueur depuis un an, le ministre du Commerce extérieur a dit que les localités frontalières canadiennes devraient se remuer et faire valoir leurs avantages commerciaux ici même, au Canada. À Cornwall, plusieurs industries ont disparu et 550 travailleurs ont perdu leur emploi. Ces fermetures et les conséquences qui en ont découlé ont bouleversé cette localité. Quoi qu'il en soit, les employés de l'usine Marimac Inc. tentent d'acheter l'entreprise de leur ancien employeur au lieu de jeter la serviette.

En outre, 150 travailleurs de BASF Cornwall font tout en leur pouvoir pour sauver leur usine. Entre autres, ils demandent l'aide du premier ministre. Que le ministre du Commerce extérieur tire ses conclusions. Les localités frontalières sont déterminées à survivre malgré l'accord commercial conclu par son gouvernement.

À mon avis, c'est le ministre du Commerce extérieur qui devrait se remuer et assurer aux travailleurs et aux industries du Canada l'accès accru aux marchés américains qu'il leur promet depuis si longtemps.

* * *

LA DÉMISSION DU MINISTRE

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, c'est avec consternation que le monde du sport amateur canadien a appris hier la perte d'un de ses dirigeants. Le député de Sherbrooke a pourtant toujours fait preuve d'honnêteté et d'ouverture d'esprit dans l'exercice de ses fonctions. Malheureusement, en raison d'une infraction vraiment mineure au code de conduite des ministères, il a choisi de démissionner de son poste de ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur.

Ce geste noble est tout à son honneur. En présentant sa démission, le député de Sherbrooke a voulu préserver l'honneur de cette grande institution qu'est le Parlement. Il s'est rendu compte, à la différence de certains autres, qu'il fallait maintenir le principe de l'indépendance de la magistrature. Il a fait ce qui était juste et non pas ce qui était le plus commode.

• (1410)

Nul doute que tous les députés rendront hommage à cet homme d'honneur et souhaiteront vivement le retour de ce grand ami du Parlement.